

TAO-Academy: module de formation online

**Formation continue TAO,
Institut Grangeneuve, Posieux
9 novembre 2023**

Nicolas Dietrich

Délégué cantonal aux questions liées aux addictions

nicolas.dietrich@fr.ch T 026 305 79 95

Le projet TAO-Academy

- Un mandat donné en 2021 par la CLASS* aux HUG de Genève pour mettre en place une formation en ligne sur les TAO.
- Projet financé par tous les cantons romands (+ en partie BE)
- Collaboration avec des représentants de chaque canton (ex. le Centre cantonal d'addictologie pour Fribourg).

*Conférence latine des affaires sanitaires et sociales ([CLASS](#))

Le projet TAO-Academy

- Ce module est constitué de 8h de formation pour 6 crédits.
- Crédits pour les médecins (concernant les pharmaciens la demande est en cours).
- Le nom de domaine : AOTacademy.ch
- Formation en français et en allemand
- Date de lancement: été 2024

Le projet TAO-Academy

- Ce module est constitué de 6 volets:

1. Notions fondamentales

2. Psycho-pharmacologie

3. Phases de traitement

4. Cas particuliers

5. Réduction des risques

6. Spécificités cantonales

Le projet TAO-Academy



AGENDA

SPÉCIFICITÉS DU CANTON DU FRIBOURG

- Cadre légal et directives
- La plateforme de déclaration en ligne
- Épidémiologie
- Liste des ressources en addictologie du canton

0ATACADEMY.CH / SPÉCIFICITÉS DU CANTON DE FRIBOURG

Le projet TAO-Academy

CADRE LÉGAL ET DIRECTIVES

Conditions à remplir pour qu'un médecin prescrit un TAO

1

Bénéficier d'une autorisation cantonale de pratiquer la médecine

2

Avoir suivi la formation obligatoire d'une demi-journée dispensée par le SMC ou la formation en ligne

3

Respecter les dispositions légales concernant les médicaments soumis à la LStup

- Demande d'autorisation (avec tous les médicaments envisagés)
- Demande de renouvellement de l'autorisation (tous les deux ans)
- Annonce de l'arrêt des prescriptions soumise(s) à autorisation.

4

Organiser le suivi des patients dans le respect des directives cantonales



OATACADEMY.CH / SPÉCIFICITÉS DU CANTON DE FRIBOURG

Le projet TAO-Academy

CADRE LÉGAL ET DIRECTIVES

Responsabilités et devoir des pharmaciens



- 1 Organiser une remise des traitements selon les règles de bonne pratique (garantir le respect de la sphère privée)
- 2 Rappeler aux personnes que les doses remises doivent être entreposées loin de portée des enfants et/ou des personnes non-dépendantes
- 3 Informer le médecin prescripteur si difficultés dans la prise en charge
- 4 Informer le SMC et solliciter le Centre cantonal d'addictologie si prescriptions problématiques et/ou de difficultés avec les médecins
- 5 Signaler au SMC si plusieurs médecins prescrivent des psychotropes pour une personne sous TAO
- 6 Documenter les remises (traçabilité)

DATAACADEMY.CH / SPECIFICITÉS DU CANTON DE Fribourg

Le projet TAO-Academy

PLATEFORME DE DÉCLARATION EN LIGNE

Les avantages



POUR LE MÉDECIN PRESCRIPTEUR

- Faciliter les demandes d'autorisation (formulaire préremplis)
- Permettre de visualiser le suivi des patients



POUR LE SERVICE DU MÉDECIN CANTONAL

- Éviter les doubles traitements
- Faciliter et systématiser le processus d'octroi des autorisations



POUR LE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE

- Améliorer la qualité des données
- Récolter de données et assurer le suivi épidémiologique

DATAACADEMY.CH / SPÉCIFICITÉS DU CANTON DE FRIBOURG

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION!!**